

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.



Ce Journal paraît tous les jours, excepté le jeudi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissement pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à Lyon, rue St-Dominique, passage Coudere, au deuxième étage; à Paris, chez M. SAUREL, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 29 JUIN 1828.

Un projet de loi a été présenté à la chambre des députés dans la séance du 27. Il a pour objet de régulariser l'ordonnance de réorganisation des petits séminaires, en obtenant la sanction législative pour la dotation annuelle de 1,200,000 fr. faite à ces écoles. Dans l'exposé des motifs, le ministre prétend que les établissements pour lesquels il provoque la munificence nationale n'ont pas d'autres ressources que l'aumône qui va tarissant chaque jour. Cette assertion est-elle bien exacte? Dans tous les cas, il faudrait reporter au passé l'allégation ministérielle; car, lors même qu'il serait vrai qu'à une époque qui n'est plus les institutions ecclésiastiques se sont établies avec les seuls dons des fidèles, on doit convenir que la plupart d'entr'elles ont aujourd'hui une existence moins précaire, appuyée sur de bonnes et belles propriétés. Si elles ont fait ces économies sur les offrandes de la charité, certes on ne peut se plaindre qu'elle n'ait pas été vive. Mais nous croyons que la charité n'en est pas l'unique source, et qu'alors, comme aujourd'hui, le clergé avait pour subvenir aux frais d'éducation de ses jeunes novices, d'autres voies que celles de l'aumône.

L'église catholique, on le sait, a des lois qui souffrent des exceptions individuelles appelées dispenses. Ces lois alors se convertissent en prestation d'argent, en tributs. Les occasions dans lesquelles ces tributs se lèvent sont extrêmement nombreuses. Jeûnes, abstinences, formalités des mariages, etc., tout peut se racheter. Ainsi ce sont de véritables impôts indirects établis sur les actes de la vie religieuse. Il y aurait une statistique fort intéressante à faire sur la somme annuelle à laquelle ils arrivent; mais quoique nous n'ayons pas les éléments nécessaires pour nous livrer à ce travail, nous ne pouvons douter que le produit des dispenses n'arrive à une quotité extrêmement forte.

Or, du produit de ces taxes religieuses, une part est hautement et spécialement affectée à l'entretien des séminaires. Telles sont, si nous ne nous trompons, les dispenses pour l'abstinence du carême. Une autre partie, il est vrai, passe dans les mains du trésorier de la cour de Rome, et de là, sans doute, va directement dans les caisses du Saint-Père. Mais de même que les impôts perçus par le gouvernement civil ne grossissent momentanément le trésor national, que pour être ensuite répartis dans toutes les branches du service public, il est à présumer aussi que les impôts perçus par le gouvernement religieux ne sont attirés par l'administration centrale que pour refluer partout où les besoins de l'église le demandent. Autrement, on ne pourrait voir (supposition inadmissible) dans les perceptions dont nous parlons, que des exactions monstrueuses.

Il est donc nécessaire que pour juger de l'opportunité de l'allocation de 1,200,000 fr. accordée par l'état aux petits séminaires, les chambres entrent dans un examen détaillé et approfondi des ressources que ces établissements peuvent avoir par eux-mêmes, et cet examen ne peut être sincère que par une appréciation raisonnée, non-seulement des dons volontaires qui sont faits à l'église, mais encore de toutes les sommes qui sont perçues par elle, à quelque titre que ce soit.

Une pareille perquisition ne manquerait pas sans doute d'exciter de vives clameurs. Nous en convenons franchement, elle constituerait une véritable irruption de l'état dans le sanctuaire; mais il faut en convenir aussi, l'église a dès long-tems ouvert la porte de son sanctuaire à l'état; elle l'a fait, depuis le jour où elle lui a demandé une protection privilégiée, depuis le jour où la liberté générale ne lui a plus suffi. Voilà cette position que l'église ca-

tholique ne peut comprendre. On l'a dit plus éloquemment que nous ne pourrions l'exprimer nous-mêmes: elle a touché le prix de son indépendance, et elle s'irrite que l'acheteur veuille se prévaloir du marché!

Ce que le titre de religion de l'état et l'assurance d'un chapitre au budget ont fait quant au principe de l'indépendance absolue de l'église, les 1,200,000 fr. de M. Feutrier le feront-ils quant à la fameuse ordonnance? nous allons voir. M. Feutrier s'est avancé de l'or dans une main et un édit restrictif dans l'autre; on a commencé par crier contre les restrictions. Se laissera-t-on prendre à l'appât de l'or? évidemment ce serait avouer que tout cet étalage d'indignation quotidienne et de pieux emportemens n'était que de la comédie. La discussion de la loi proposée mettra donc à l'épreuve ces dévots colères. Si les prétendus défenseurs des droits des évêques ne repoussent pas hautement et sincèrement les 1,200,000 fr. de l'ordonnance, tout le monde verra quel est le taux de l'ultramontanisme en France.

On nous écrit de Tullins, à la date du 21 juin: Hier vendredi 20 courant, à 10 heures du soir, le feu s'est manifesté, par l'imprudencence d'un garçon d'écurie, chez le sieur Chatrousse.

A onze heures la maison était tout en flammes, et l'incendie prenait un caractère très-alarmant, malgré le secours de la pompe de notre ville qui ne pouvait suffire.

Ce faible secours a été bientôt enlevé par un accident arrivé à la pompe, qui à 11 heures un quart a été hors d'état de service. Aussitôt M. le maire dépêcha un courrier à Moirans et à Voiron, pour réclamer des secours. Aucune considération, ni la nuit, ni une distance de trois lieues n'arrêta le zèle des sapeurs-pompiers de ces deux villes. Une pompe et une compagnie de Moirans, deux pompes et au moins 60 pompiers de Voiron furent dépêchés sur le champ, et en moins de trois heures l'on se rendit maître du feu, qui avait gagné deux maisons voisines.

Je ne vous parlerai pas de l'activité et du dévouement de ces braves pompiers; je me bornerai à vous dire qu'ils rivalisaient de zèle avec les habitants de Tullins, qui n'ont d'autres moyens de prouver leur reconnaissance qu'en vous priant de donner toute la publicité possible aux détails ci-dessus.

PARIS, 27 JUIN 1828.

Voici ce que nous avons pu recueillir du comité secret qui a suivi la séance de la chambre des députés du 26.

M. Jacquinet de Pampelune a donné lecture d'une proposition déposée sur le bureau, tendant à supplier le roi d'ordonner la révision de la législation sur la contrainte par corps, et de proposer une loi qui y soit relative.

M. de Puymaurin a déposé une proposition tendant à supplier le roi de faire demander que le droit sur les vins soit réduit d'un huitième.

La discussion s'est engagée sur la proposition de M. Gaëtan de Larochehoucauld, relative à l'organisation du conseil-d'état, que la chambre avait prise en considération dans une séance précédente.

M. Hély d'Oissel, organe de la commission chargée de l'examen de cette proposition, a lu un rapport qui, après un examen approfondi des opinions opposées, établit l'utilité et la nécessité, dans l'intérêt des particuliers comme dans celui de l'administration publique, de conserver le conseil-d'état: la commission croit que son existence actuelle est légale, qu'il est un instrument indispensable du pouvoir exécutif, qu'il n'est pas un pouvoir poli-

tique, qu'il n'est pas un tribunal; que ce conseil n'est, à proprement parler, qu'un comité consultatif qui donne des avis et non des décisions. Le roi seul prononce. De là la commission a tiré la conséquence que les membres du conseil-d'état ne doivent pas être inamovibles. Elle a pensé qu'un conseil de cabinet présidé par le roi devrait seul prononcer sur les conflits. Elle défend les dispositions de l'art. 75 de la constitution de l'an VIII, qui exige une autorisation du conseil-d'état pour pouvoir exercer une action quelconque contre les fonctionnaires publics; mais la commission voudrait restreindre le nombre de ceux qui doivent jouir de cette immunité. Le rapport exprime le vœu de faire renvoyer aux cours royales les appels comme d'abus, ainsi que les jugemens entre l'administration et les particuliers pour exécution de contrats, entreprises et marchés. Il conserve au conseil-d'état celui des prises maritimes, ainsi que celui des décisions ministérielles; mais dans ce cas, il ne devrait pas être présidé par un ministre. La commission propose de supplier le roi de présenter une loi qui règle les attributions et la compétence du conseil-d'état. Le rapport sera imprimé et distribué.

La séance a été terminée par une réclamation de M. Dapin qui, en rendant justice au travail de la commission, a déclaré toutefois que la majorité de la chambre ne serait pas satisfaite d'une loi dont les dispositions seraient rédigées sur les bases du rapport.

On s'attendait à une proposition de M. Laguettemornay, relative au moyen de solder l'arrière de la Légion d'Honneur; elle n'a pas été présentée: l'honorable député s'est, dit-on, réservé d'en faire un amendement au budget.

M. de Schonen a perdu son fils unique qui est mort hier deux heures avant l'ouverture de la séance.

M. le ministre de l'intérieur vient de nommer une commission chargée d'examiner un projet de maison de refuge et de correction morale pour les forçats et les prisonniers libérés.

Hier, à deux heures du matin, le canal de l'Ouercy s'est ouvert sur la chaussée de Pantin. Les eaux ont de suite envahi une partie de la plaine, et inondé deux ou trois cents arpens de terre couverts de blés, de foin et d'avoine. Les ouvriers se sont aussitôt mis à l'ouvrage, et, dans la journée, sont parvenus à maîtriser les eaux. Les propriétaires riverains, dont les propriétés ont été endommagées, se sont réunis aux ouvriers. Ils comptent sur une indemnité.

M^{lle} Mars a débuté au théâtre du Roi à Londres, dans l'École des Vieillards et dans Valérie.

Hier, à quatre heures, le nommé Prosper-Nicolas Roch, dit Petit-Jean, condamné à la peine de mort par arrêt de la cour d'assises de la Seine, pour homicide suivi de vol, a subi son jugement. Ce malheureux était accompagné de M. l'abbé Montès. Pendant le trajet il a présenté le spectacle d'un sang froid imperturbable, réuni à des marques extérieures de piété.

Les détails du crime commis par le condamné sont horribles. Sa victime a été frappée de dix coups à la tête, et dans la nuit même, quelques heures après l'assassinat, Roch faisait une orgie avec une fille publique. On l'a vu enfin jeter un œil sec sur le cadavre de Raget et demander à manger pendant l'autopsie cadavérique.

Roch a eu un entretien avec M. Appert. Il lui a dit: « Ce qui m'a perdu c'est d'avoir aimé la boisson, le jeu et la débauche. J'allais où je ne voulais pas aller; je ne sais quoi m'entraînait au mal. »

« Je n'ai jamais eu de religion, a-t-il dit à l'abbé Montès, mais je puis en avoir dans ce moment; Voltaire a bien fait une prière avant de mourir. Je ne suis pas méchant. Jamais je n'ai fait de mal à personne sans avoir bu. »

On raconte, que la maîtresse de Roch, parée comme en un jour de fête, s'étant trouvée sur son passage, la salua d'un dernier adieu, celui-ci lui aurait répondu par ces paroles consolantes : *Adieu, Victoire, je meurs innocent, ton tour viendra une idée plus tard.*

— La république d'Haïti s'est trouvée dans l'impossibilité d'accomplir les principales conditions de l'ordonnance royale du 17 avril 1825. Un premier cinquième seulement a été acquitté par voie d'emprunt, sur les 150 millions formant le fonds d'indemnité qui a été stipulé en faveur des anciens colons de Saint-Domingue.

Le roi, prenant en considération les intérêts des colons et ceux des prêteurs, a, sur le rapport du ministre des affaires étrangères, nommé une commission spéciale, pour examiner et rechercher les moyens d'assurer par une convention avec le gouvernement d'Haïti le remboursement de 120 millions dont il reste débiteur envers la France.

Cette commission, qui doit être présidée par le ministre des finances, se compose de MM. le vicomte Laisné, baron Portal, duc de Lévis, membres de la chambre des pairs.

Benjamin Delessert, de Berbis et de Lastours, membres de la chambre des députés.

— Les nouvelles directes de Porto, par la voie de l'Angleterre vont jusqu'au 15. Elles sont arrivées par le brick *Pilés* qui a fait le trajet en six jours.

Les constitutionnels étaient à Coïmbre, et leur avant-garde à Leiria. Almeida s'était déclarée en faveur de don Pedro, et les milices de Soure avaient rejoint les constitutionnels à Coïmbre.

Porto jouissait de la plus grande tranquillité, et une conspiration ourdie par quelques moines avait été promptement découverte et étouffée.

Le blocus de Porto n'était qu'une ridicule fanfaronnade.

Le *Courier* anglais, en publiant les extraits suivants des lettres particulières qu'il a reçues de Porto, les fait précéder de cette réflexion :

« En général, tous ces rapports sont satisfaisants, et nous encourageant à persévérer dans la prédiction que la chute de don Miguel ne peut être éloignée. »

» Porto, 9 juin.

« Presque toutes les troupes se portent sur Coïmbre. C'est là que doivent se concentrer les principales forces. »

» Les constitutionnels ont un parti à Penafiel, sous les ordres du brave colonel Abreu. Les miguelistes, commandés par le général Teixeira, notre dernier gouverneur, opposent quelques centaines d'hommes à ce détachement.

» Les guerillas du Minho ne nous causent aucune inquiétude. Ce sont des hommes qui aiment mieux fuir que de se battre. »

« Du 14 juin.

» Nous avons éprouvé quelques alarmes au commencement de la semaine, par suite du mouvement rétrograde du colonel Abreu, qui avait été forcé d'abandonner une pièce d'artillerie et d'en enclouer une autre. Les troupes du colonel se sont réunies avant la nuit à Volongo, et ont rejeté les miguelistes dans leur première position d'Amarante. Cette dernière affaire a produit ici le meilleur effet. C'est à qui marchera à l'ennemi. L'esprit est excellent.

» Des membres du gouvernement doivent partir lundi pour Coïmbre.

» Les constitutionnels ont commencé leur mouvement sur Lisbonne. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Royer-Collard.)

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Résumé de la séance 27 juin.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

MM. Roy et de la Ferronnays sont au banc des ministres.

M. le ministre des finances demande la parole pour une communication du gouvernement.

Le roi nous a ordonné, dit-il, de soumettre à vos délibérations un projet de loi qui a pour but de régulariser l'exécution de l'article 4 de son ordonnance de ce mois, relative aux écoles secondaires ecclésiastiques. (Ah! ah!)

L'article 7 de cette ordonnance promet à ces établissements un secours annuel de 1,200,000 fr. destiné à fonder, dans ces écoles, pour être répartis entre les divers diocèses du royaume, 8,000 demi-bourses, à 150 fr. chacune. Sans secours de l'état, réduites à chercher leurs ressources dans des aumônes qui diminuaient même chaque année, les écoles ecclésiastiques ne pouvaient se maintenir qu'en recevant parisi les élèves des enfants étrangers à la vocation ecclésiastique dont les pensions servaient à alimenter ces établissements. En assurant l'exécution des lois du royaume, et en limitant le nombre des élèves qui seraient reçus désormais dans ces écoles au nombre d'élèves réellement nécessaires pour compléter et conserver le sacerdoce dans la proportion des besoins de l'église, le roi a voulu remplacer par d'autres ressources, celles dont les écoles secondaires ecclésiastiques seraient privées. Le désir de cette mesure a été formellement exprimé par la commission chargée de constater l'état de ces écoles; en conséquence nous avons l'honneur de vous proposer le projet de loi suivant :

Article unique. — Il est accordé au ministère des affaires ecclésiastiques, sur les fonds de l'exercice 1829, un crédit

extraordinaire de 1,200,000 fr., spécialement affecté au paiement des huit mille demi-bourses créées dans les écoles secondaires ecclésiastiques, par l'ordonnance royale du 16 juin courant.

M. le président annonce à la chambre que ce projet sera renvoyé à une commission qui sera adjointe à la commission du budget.

M. le ministre présente ensuite un projet en neuf articles sur les dotations de la pairie.

L'ordre du jour est la discussion générale du budget.

M. Labbay de Pompières a la parole, et commence ainsi :

« Dans le cas où l'espoir de recouvrer les 58 millions dus par l'Espagne viendrait à s'évanouir... les chambres auraient à examiner si le sacrifice de cette somme n'aurait pas été compensé amplement par les avantages immenses que la guerre d'Espagne nous a procurés. » Ainsi s'exprimait M. le président du conseil, dans la chambre des pairs, le 28 avril 1825.

Le moment de cet examen est arrivé. Quel en est le résultat ?

Engagés dans une guerre maritime qui peut devenir continentale, accablés sous le poids d'une dette immense, pressés par un déficit avoué de deux cents millions, appelés à faire face à des excédans qui n'ont pu trouver leur solde dans un budget d'un milliard, telle est la position où nous a laissés ce ministère, qui a pesé pendant six ans sur la France.

Ce ministère que, le 10 février 1827, osait encore à cette tribune s'écrier : « Dieu n'abandonne donc pas la France, » puisqu'il l'a fait croire chaque jour en prospérité; et s'il veut nous affliger par le désordre qu'il laisse pénétrer dans quelques esprits, du moins il pourvoit avec largesse aux besoins de ceux qui élèvent le pays à ce haut degré de développement dont chaque jour les bornes reculent devant nos efforts. »

Ah! sans doute, pendant ce siècle de douleurs, rien n'a manqué aux ministres et à leurs serviles complaisans; aussi il nous reste pour toute ressource des impôts à imaginer ou des emprunts à faire, et peut-être l'un et l'autre.

Que dis-je peut-être! déjà un emprunt est adopté. Quant aux impôts, quel espoir peut nous rester, lorsque le ministre, annonçant, page 12, l'incapacité de ses prédécesseurs, déclare que loin de pouvoir présenter une diminution de dépenses sur les crédits destinés aux services publics, il sera nécessaire d'y ajouter 18 millions pour 1828, et une somme à peu près égale pour 1829, somme qui serait beaucoup plus forte sans les extinctions présumées dans différents ministères; lorsque le ministre se dit dans l'obligation de prendre sur les revenus de 1850 le complément du budget de 1829 et de renouveler ainsi les anticipations des Terray, des Calonne, système infailible pour nous conduire à de nouvelles révolutions; système, il est vrai, repoussé par S. Exc., mais par la raison que de tels moyens ne sont pas durables, et qu'on doit chercher, non à réduire les dépenses au niveau des recettes, mais à élever les recettes au niveau des dépenses ?

Ainsi s'évanouirait l'espoir que son avènement au ministère avait fait naître; ainsi le député qui le 10 mai 1819 disait à cette tribune : *Il n'est personne qui ne sente que nous avons trop conservé un édifice immense, et qu'il faut incessamment revenir à un autre ordre de choses;* le pair qui dans les six années dernières a combattu avec tant de supériorité les dilapidations, serait revenu aux errements des ministres. Les dépenses ne seraient point l'objet de son inquiétude; les recettes seules exciteraient son intérêt; il n'aurait d'autre soin que celui de les élever.

Ainsi malheur à l'industrie, malheur aux prolétaires, malheur à cette classe si nombreuse, si utile, si nécessaire dont les travaux devançant l'aurore et ne cessent que bien avant dans la nuit, à cette classe qui n'est plus rien dans un état dont elle fait la force, dans un état qui n'existe que par elle, et qui périrait le jour où elle s'en éloignerait. Le ministre lui annonce que les produits indirects doivent couvrir l'excédent des dépenses.

Messieurs, priver le peuple par d'énormes impôts des fruits que la terre prodigue avec abondance; s'emparer pour les lui vendre des dons que la nature, dans sa prévoyance, jette avec profusion sur les rivages qu'il habite, c'est attaquer son existence.

En grevant la subsistance de l'artisan, l'état lui ôte la faculté d'élever sa famille, d'un ouvrier utile il fait un mendiant, et le conduit au crime par la misère.

L'impôt sur les consommations est soumis à des bornes qu'une sage administration ne peut dépasser sans danger.

Il est tems de revenir aux principes professés par M. le ministre encore député; il est tems de rechercher les abus et d'établir toutes les améliorations; il est tems de réduire ces traitemens élevés dans une proportion scandaleuse, de détruire les sinécures corrompues prodiguées à l'oisiveté, de supprimer toutes ces places qui, loin d'être utiles, gênent l'administration dans sa marche.

« C'est une règle générale (dit Montesquieu) que les grandes récompenses, dans une monarchie et dans une république, sont un signe de leur décadence, parce qu'elles prouvent que leurs principes sont corrompus, que d'un côté l'idée de l'honneur n'y a plus tant de force, que de l'autre la qualité de citoyen s'est affaiblie. »

De la retraite du ministre à son retour, nos budgets sont accrus de cent millions: qu'elle ample moisson offerte à son économie!

Nous sommes arrivés à un tel degré de cupidité, qu'une place ne s'estime que par l'or qu'elle produit.

Les appointemens d'un commis égalaient ceux d'un ministre d'autrefois. Pour maintenir un tel système, il faut multiplier les impôts, il faut réduire à la misère le peuple qui s'écrie gémissant: Tous mes maux ne me viennent que de ceux que je paie pour m'en garantir!

Messieurs, nous vivons dans une aristocratie, et nous ignorons les moyens de la maintenir. Un grand maître va vous l'apprendre.

« Ce qui conserva si long-tems l'aristocratie à Rome (dit Montesquieu), c'est que les magistrats n'avaient pas d'émolumens, que les principaux citoyens furent taxés comme les autres, que souvent ils le furent plus, et quelquefois ils le furent seuls. »

Je dirai aux ministres: Saivez cet exemple, ou du moins accomplissez l'espoir que votre promotion fit naître, revenez

à cet ordre plus simple que l'en d'entre vous proclama nécessaire dans un tems où les dépenses étaient moins élevées. Vous pouvez, par une organisation nouvelle, les réduire de 200 millions: que l'honneur soit le premier et le principal émolument de vos délégués.

Pourquoi vos préfets, vos commissaires, vos gens de parquets, vos commis seraient-ils moins généreux que vos maires, vos administrateurs d'hospice et de bienfaisance, vos comités d'agriculture ?

Que la probité de vos employés soit le premier titre à votre confiance; n'oubliez pas que les appointemens départis avec tant de profusion aient toujours satisfait la cupidité de ceux qui en sont atteints. Quand l'or est tout, il n'est rien qu'on ne fasse pour s'en procurer. Et si l'on en croit l'opinion publique, il a existé dans les bureaux des faveurs qui étaient rarement gratuites.

Débarassez-vous de ces sous-ministres, directeurs-généraux et particuliers, de cette foule de gens à sinécures, frêles qui dévorent les produits de l'abeille laborieuse; faites cesser ces doubles, ces triples traitemens, ces indemnités inventées pour éluder la loi.

Mais j'oublie que je forme des vœux impuissans, et que je ne puis même me flatter d'obtenir quelques légères réductions sur les dépenses proposées.

Je vais cependant parcourir ce budget immense; je le ferai rapidement: la crainte d'abuser de vos momens m'en fait un devoir, et la certitude que cette matière sera traitée par plusieurs d'entre vous, Messieurs, avec une supériorité à laquelle je ne puis atteindre, m'a dispensé de donner à ce travail l'étendue dont il est susceptible.

L'honorable orateur termine en examinant le budget de chaque ministère et en signalant des économies qu'il croit indispensables. Si on y consent, dit-il, je voterai le budget, sinon, non!

La chambre entend ensuite M. Charles Dupin.

— Orateurs inscrits contre le budget des recettes :

MM. de Formont, André (du Haut-Rhin), B. Constant, Duris-Dufresne, Duchatel.

Pour le projet : MM. Michel de Saint-Albin, de Conny.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ESPAGNE.

Madrid, le 19 juin 1828.

(Correspondance particulière du Précurseur.)

Il est toujours question d'envoyer une armée sur les frontières du Portugal. Les régimens qui doivent en faire partie sont désignés, et quelques-uns ont déjà reçu l'ordre de se tenir prêts à marcher. On ne sait pas encore quel est le général qui aura le commandement de cette armée, on attend la décision du roi à ce sujet. Tout jusque-là va bien; le plan du ministère de la guerre est excellent, mais il ne manque que de l'argent pour le mettre à exécution. Le plan qu'avait formé Son Exc. de prendre les fonds destinés à l'habillement des volontaires royalistes n'a pas eu l'approbation du conseil. D'un autre côté, les apostoliques jettent des cris d'alarmes et font jouer tous les ressorts pour détourner le roi de cette mesure qu'ils considèrent comme impolitique et contraire aux intérêts du trône et de l'autel. En attendant, le ministre ne sait comment sortir de l'embarras où le met la réduction de son budget. Les nouvelles qui viennent de Portugal sont de jour en jour plus alarmantes. Le conseil d'état s'assemble tous les jours, il délibère longuement et ne décide rien. Quant aux espagnols, ils attendent paisiblement que tout ce chaos se débrouille; mais en même tems, on craint un emprunt forcé sur le commerce, car c'est la seule ressource qu'ait le gouvernement, à moins que le clergé ne consente à faire les fonds dont le ministre a besoin, ce qui n'est pas probable. Telles sont les seules nouvelles qui circulent aujourd'hui.

PORTUGAL.

Lisbonne, 14 juin.

(Correspondance particulière du Précurseur.)

Toujours même stagnation et même incertitude sur les opérations militaires. La seule chose qui paraisse certaine, c'est que l'armée constitutionnelle a pris une position au-delà de Coïmbre et paraît vouloir se borner à la défensive. Les troupes de don Miguel, les plus avancées, n'ont pas dépassé Leyria. Cependant, quoique le silence que l'on garde soit de bon augure, on n'en éprouve pas moins depuis quelques jours une inquiétude générale; on craint la perfidie de l'Angleterre. On s'étonne de ne pas voir arriver à Porto les Saldanha, les Villa Flor, les Stubbs, de Taipas Fronteyra et autres. On ne se rend pas compte de la lenteur des constitutionnels, on s'effraye des résultats qu'elle peut avoir, car elle donne à don Miguel le tems de se créer une armée; fort heureusement que le meilleur lui manque, l'argent; il est vrai qu'il emprunte des mulets pour traîner son artillerie, et des chevaux pour monter les soldats de la police. Tout cela se donne à regret, mais enfin cela se donne, et on s'attend à voir un emprunt forcé. On murmure, ces jours-ci, le mot *réquisition* pour des draps et autres objets d'habillement destinés aux volontaires. Enfin toutes les vexations qui sont le cortège ordinaire de la terreur, sont inévitablement à la veille d'avoir lieu.

Les ambassadeurs étrangers sont toujours ici mal

gré Pannonie plusieurs fois faite de leur départ pour l'Angleterre ou pour Porto. Ceux d'Autriche, d'Angleterre et d'Espagne, se réunirent mercredi 11 chez celui de France; on prétend qu'à la suite de cette conférence une note aurait été remise au gouvernement de l'infant par laquelle on réitérait la protestation déjà faite, ce qui, assure-t-on, aurait fait différer la réunion des états-généraux qui était annoncée.

Le vaisseau le *Jean VI*, que l'on attend du Brésil, apportant l'acte d'abdication de don Pedro en faveur de sa fille, n'a pas encore paru.

On réunit au fort St-Georges les anciens militaires libérés qui y ont été rappelés par décret de don Miguel; là on les organise en bataillons, et il y en a déjà quelques centaines, mais presque tous ont déclaré ne vouloir faire d'autre service que celui de la capitale. Ce sont des gens mariés et pères de famille, et qui ne sont pas disposés à aller se faire tuer.

Les rues continuent à offrir le spectacle de bandes de sans-culottes, qui les parcourent en hurlant les vivats ordinaires, et si quelqu'un se permet d'en lever les épaules, il est aussitôt arrêté et conduit en prison. Ce spectacle dégoûtant est le seul que l'on ait: les promenades sont désertes, les théâtres également. Chacun se cache, ou reste chez soi; on tremble de paraître dans les rues où on peut être insulté et arrêté au moment où on s'y attend le moins.

Hier don Miguel a assisté au service que font célébrer tous les ans les chevaliers et commandeurs des divers ordres de chevalerie au couvent de l'Estrella. On lui avait préparé un dais sous lequel il se plaça en face de l'autel, mais à peine le prédicateur eût-il commencé un sermon presque tout en son honneur, que, se lassant sans doute de la longueur de la cérémonie, il se leva et fut prendre chez les religieuses une collation qu'elles sont en usage d'offrir ce jour-là au roi. Il s'y oubliait: car la messe était près de finir qu'il ne reparaisait pas; on fut obligé d'allonger les cérémonies pour l'attendre, et encore fallût-il aller lui rappeler qu'il était nécessaire qu'il revînt pour l'offrande que le roi a coutume de faire ce jour, et dont les prêtres ne voulaient pas laisser perdre l'habitude. Les assistants parurent scandalisés de son peu de piété.

RUSSIE.

Saint-Petersbourg, 10 juin.

Supplément extraordinaire au Journal de Saint-Petersbourg du mardi 10 juin 1828.

NOUVELLES DE L'ARMÉE DE TURQUIE DU 26 AU 30 MAI.

Quartier-général devant Brahilow.

Le feld-maréchal comte de Wittgenstein rend compte que les travaux du siège de Brahilow, qui se continuent avec succès, ne tarderont pas à être achevés, et que la flottille arrivée d'Ismaïl sous le commandement du capitaine de premier rang Zavadovsky, interceptera probablement toute communication entre la forteresse et la rive opposée du fleuve.

Expédition pour effectuer une descente devant la forteresse d'Anapa.

Le vice-amiral Greigh rend compte que l'escadre arrivée à Sébastopol, et ayant à bord des troupes de débarquement, avait mis à la voile le 3 mai, mais que des vents contraires, des calmes et des brouillards, l'ayant empêchée jusqu'au 11 de doubler le cap Ayoudagh, sur la côte méridionale de la Crimée; elle n'avait pu atteindre la rade d'Anapa avant le 14; le 15, le colonel Pérovsky, aide-de-camp de S. M. l'empereur, arriva de Taman devant Anapa avec des troupes destinées à renforcer celles de débarquement; mais la violence des vents contraires ne lui permettant pas de communiquer avec l'escadre, il déploya la plus grande habileté à conserver pendant plusieurs jours la position qu'il avait occupée, nonobstant les forces supérieures de l'ennemi dont il était entouré.

Dès le matin du 18, la descente fut effectuée sous le commandement de l'aide-de-camp général prince Menschikoff, et à mesure que les troupes débarquaient, elles engageaient le combat contre celles de la garnison, qui avaient fait une sortie soutenue par la cavalerie circassienne, et contre quelques milliers de montagnards qui étaient tombés sur les derrières du faible détachement arrivé de Taman. L'ennemi fut repoussé sur tous les points avec perte.

Malgré les attaques continuelles des Circassiens, qui avaient même avec eux quelques canons, on parvint à dresser une batterie de mortiers et d'obusiers à 400 saignées des murs de la place; un pont, défendu par une flèche, fut jeté sur la rivière qui séparait nos troupes d'Anapa, de sorte que nous sommes fermement établis sur sa rive gauche.

Le 24, à la pointe du jour, une troupe de 3,000 Circassiens, ayant avec eux deux canons, attaqua un détachement des troupes de débarquement, mais ils furent repoussés avec une perte considérable par un mouvement rapide du 1^{er} bataillon du 15^e régiment de chasseurs, sous le commandement du major Lisselsky. Parmi les morts, dont le nombre a été fort grand, on a reconnu l'un des chefs les plus importants des Schapsoughs.

Depuis la descente, le détachement du prince Menschikoff n'a eu que 7 hommes tués et 12 blessés, dont 3 officiers.

Après ce débarquement, le vice-amiral Greigh se proposait d'attaquer Anapa du côté de la mer; mais le tems ne le lui permit pas jusqu'au 19, où, dès la pointe du jour, on fit les préparatifs d'une attaque générale, qui fut commencée à dix heures du matin et continuée jusqu'à une heure après midi: le vent ayant alors changé, l'escadre fut obligée de s'éloigner du rivage et de cesser le combat.

Quoiqu'il ait été impossible de connaître positivement la perte de l'ennemi dans cette journée, on a pu juger, par l'as-

pect des murs de la forteresse et par celui des maisons, que le mal que nous lui avons fait était assez considérable. De notre côté nous avons eu 6 hommes tués et 7 blessés, et nos vaisseaux ont éprouvé quelques dommages de peu d'importance.

Le 30, le brick le *Ganimède*, qui avait été envoyé en croisière, a capturé dans le port de Soujoukalé un navire ennemi, portant 200 hommes de troupes expédiés de Trébisonde pour renforcer la garnison d'Anapa.

Le cutter le *Faucon* (Sokol), envoyé le même jour, ramena le lendemain un bâtiment turc à deux mâts, qui se rendait également de Trébisonde à Anapa avec un renfort de 118 hommes. Enfin, dans la soirée du 10, les bricks le *Mercur* et le *Ganimède* amenèrent encore deux prises turques, sur lesquelles se trouvaient 17 officiers et 622 soldats. Ainsi le nombre total des prisonniers s'élève à 940 hommes; leurs armes et six drapeaux sont tombés en notre pouvoir.

BULLETIN OFFICIEL.

Au camp de Satounowa, le 27 mai (6 juin) 1828.

« Nous avons déjà rendu compte des obstacles qui avaient retardé le passage du Danube, à cause du débordement extraordinaire de ce fleuve. Les plus difficiles travaux avaient été exécutés en quelques jours sur un espace de près de quatre wersts, pour construire une digue au milieu même des eaux du Danube. Bientôt nous atteignîmes la partie de la rive sur laquelle devait s'appuyer le pont; mais l'ennemi, profitant d'un délai forcé, avait élevé des retranchemens sur le bord du Danube qui lui appartient, presque aux portes d'Isaktscha, les avait armés de canons et annoncé l'intention de nous disputer le passage; sa position était fort avantageuse, la rive turque du Danube présentant une chaîne de hauteurs boisées, lesquelles dominent la rive qui forme la frontière de Russie. Trois batteries turques plongeant sur nous: la droite de l'ennemi était appuyée à des marais impraticables; la gauche se trouvait protégée par la forteresse même d'Isaktscha. Telle était la position qu'il fallait enlever de vive force pour effectuer le passage. A cet effet, une brigade de chasseurs à pied fut embarquée à Ismaïl et remonta le Danube dans des bâtimens marchands nolisés pour cette importante expédition, et escortés par une portion de notre flottille. D'un autre côté, deux divisions du corps aux ordres du général Rudzewisch furent réunies à l'endroit où le fleuve devait être traversé, et le 26 mai (7 juin) S. M. l'empereur se transporta dans la soirée auprès de ces troupes. Celles qui avaient été embarquées à Ismaïl les avaient rejointes.

« Après avoir donné ses ordres sur les moyens de déloger l'ennemi qui occupait l'autre bord, S. M. se rendit au camp des régimens de Tschernigoff et de Poltava. Un *Te Deum* solennel y fut chanté pour invoquer la protection divine dans ce moment décisif. Le 27 mai (8 juin), à une heure du matin, l'empereur se trouvait déjà sur une hauteur au commencement de la digue qui conduit au Danube. A l'aube du jour, une batterie de 24 pièces de 12, que nous avions construite pour atteindre le feu des batteries turques, ouvrit la canonnade de concert avec notre flottille; les Ottomans nous répondirent vigoureusement; cependant, malgré leur feu, nos troupes s'embarquèrent, et ce fut l'Hetmann des cosaques Zaporogues, lesquels sont venus en dernier lieu se placer sous la protection de l'empereur, qui offrit à S. M. ses bateaux légers, ainsi que ses cosaques, et qui déploya à l'instant de l'embarquement le zèle le plus actif et le plus utile. Pour arriver à la rive turque, nos troupes eurent à soutenir d'une part la canonnade de l'ennemi, et de l'autre un marais profond à traverser; mais elles ne tardèrent pas à vaincre tous les obstacles, à prendre pied sur le bord droit du Danube.

« Le commandant de la flottille, capitaine de bas-bord Parnajouti, quoique blessé au commencement de l'action, ne quitta pas le commandement. Enfin, vers les onze heures du matin, les batteries ennemies, quoique l'une d'elles fut minée et que l'explosion nous eût tués ou blessés environ 50 hommes, se trouvaient en notre pouvoir. Huit bataillons et plusieurs pièces de canon avaient été débarqués, et les Turcs étaient en pleine retraite vers la forteresse d'Isaktscha, dont ils abandonnèrent un des faubourgs. Ils ont perdu douze pièces de canon, deux mortiers et un obusier. Notre perte a été peu considérable, vu les difficultés que nous avions à surmonter. Celle des Turcs ne nous est pas encore connue.

« Dans cette brillante affaire, le Danube a été franchi sous le feu même de l'ennemi. Rien ne s'oppose désormais à l'établissement de notre pont qui se trouvera achevé dans deux ou trois jours.

« L'empereur a nommé colonel et décoré de la croix de l'ordre de Saint-Georges l'Hetmann des cosaques Zaporogues. S. M. lui a donné en outre dix croix de soldats du même ordre à distribuer parmi les siens.

« Dans la soirée du 25 (7 juin), quatre cosaques du Don avaient traversé le Danube en chaloupe, reconnu le point le plus favorable au débarquement, et passé la nuit sur la rive turque. Pour récompenser un trait de bravoure aussi éclatant, l'empereur leur a pareillement conféré la croix de soldat de Saint-Georges, et les a passés à la garde.

« Nous occupons dans ce moment la position que vient de quitter l'ennemi, et nos troupes travaillent aux ouvrages nécessaires pour couvrir le pont.

Au camp de Satounowa, le 30 mai 1828 (11 juin), à neuf heures du soir.

« Après que nos troupes eurent forcé le passage du Danube dans la matinée du 27 (8 juin), le fleuve fut couvert pendant tout le reste de cette journée mémorable d'embarcations qui transportaient nos soldats et notre artillerie sur les positions que l'ennemi venait d'abandonner.

« Nous trouvâmes encore quatre canons, un obusier et une quantité considérable de poudre et de munitions dans une des redoutes les plus voisines d'Isaktscha.

« Le lendemain 28 (9 juin), le passage continua. On commença avec une grande activité les travaux qu'exigeait l'établissement d'un pont. A onze heures du matin, tout le reste du faubourg d'Isaktscha fut brûlé par l'ennemi. Dans l'après-midi du même jour, l'empereur lui-même se rendit sur le territoire turc. S. M. traversa le Danube, conduite par dix cosaques Zaporogues, peu de jours auparavant sujets de la Porte, et qui venaient de recevoir la croix de Saint-Georges. Leur hetmann, nagaïre pacha à deux queues, tenait le gou-

vernal. Par une singulière coïncidence, l'empereur reçut le même jour la nouvelle que le schah de Perse avait nommé du nom de S. M. I. un des bataillons de sa garde. L'empereur visita toutes les positions que les Turcs avaient abandonnées la veille. S. M. fit dou au maréchal comte de Wittgenstein d'un des canons trouvés dans un des ouvrages turcs. A son retour, l'empereur s'embarqua avec les mêmes cosaques Zaporogues, et fut ramené par eux sur la rive russe du Danube.

« Le 29 (10 juin), une lettre du pacha d'Isaktscha annonça son intention de rendre la place. Il lui fut signifié qu'on lui laissait jusqu'au lendemain, dix heures du matin, pour accepter la capitulation qui lui fut offerte. Le 30, la forteresse d'Isaktscha se trouvait cernée par deux divisions de nos troupes, et, pendant que l'empereur parcourait la chaîne des avant-postes, arrivèrent deux parlementaires ottomans, qui venaient nous informer que le commandant accepterait nos conditions, et qu'il était prêt à remettre la forteresse. Les articles réglementaires de la capitulation ayant été arrêtés, vers les trois heures, deux pachas, Eyoub-Pacha, commandant d'Isaktscha même, et Hassan-Pacha, qui avait été forcé d'y chercher un asile, parce que ses troupes s'étaient débandées après l'affaire du 27, vinrent présenter leurs hommages à l'empereur, à quelque distance de la place. En même tems, nos troupes, guidées et introduites par les mêmes pachas, occupèrent les portes ainsi que les remparts d'Isaktscha; et ce qui semble prouver que la guerre actuelle n'est nullement nationale ni religieuse parmi les Turcs, c'est qu'en entrant dans la ville, nos troupes y trouvèrent les boutiques ouvertes et les habitans prêts à les recevoir. Bientôt on vit se mêler paisiblement à eux nos officiers et nos soldats.

« La garnison d'Isaktscha et les deux pachas dont nous avons parlé plus haut, ont obtenu la permission de se retirer en pleine liberté; mais 35 pièces de canon, 17 drapeaux, les munitions et les vivres dont la forteresse abonde sont tombés en notre pouvoir. Ce même jour, nous avons reçu la nouvelle d'un combat qui a eu lieu dans la matinée du 28 (9 juin), près de Brahilow entre notre flottille et la flottille turque. La nôtre, commandée par le capitaine Lavadorsky, était forte de 17 bâtimens de toute grandeur; celle des Turcs en comptait 52. Le combat s'engagea de grand matin, et devint assez vif; mais le bâtiment amiral ennemi ne tarda pas à amener son pavillon, et au bout de quelques heures, 25 autres vaisseaux turcs se trouvaient également pris, coulés à fond, brûlés ou échoués. Les six bâtimens qui restaient aux Ottomans se réfugièrent sous le canon du château de Matchine. Ce succès, dû aux dispositions à la fois hardies et judicieuses du capitaine Lavadorsky qui vient d'obtenir le grade de contre-amiral, et au courage de nos marins, rend plus critique encore la position de Brahilow, qui perd toutes ses communications avec la rive droite du Danube. Le siège de cette place fait tous les jours de nouveaux progrès.

« Le pont sur le Danube est achevé; une brigade de cavalerie traverse en ce moment, et l'armée entière va la suivre.

« Dès le 16 (4 mai), le divan de Valachie avait présenté à l'empereur de Russie une adresse tendante à réclamer sa protection, et dont le but secret paraissait être de faire comprendre cette province dans les états soumis à son sceptre. S. M. I., empressé de donner une nouvelle preuve de sa modération, a refusé cette offre. Voici la réponse du comte de Nesselrode à ce sujet:

Au camp de Satounowa, 28 mai.

Messieurs,

« L'empereur, mon maître, a reçu l'adresse que vous lui avez présentée à l'occasion de l'entrée de ses troupes dans les principautés de la Moldavie et de la Valachie. Les sentimens que vous exprimez à S. M. I. lui ont fait éprouver une vive satisfaction. Sa sollicitude, Messieurs, veillera constamment au bien de votre patrie. Vous savez que son dessein n'est pas et n'a jamais été d'agrandir ses états aux dépens des provinces qui les avoisinent. Vos destinées sont donc à l'abri de tout projet de conquête; mais l'ordre légal dont vous êtes appelés à jouir, mais les bienfaits d'une administration régulière et stable, mais l'inviolabilité des privilèges que vous possédez, l'exercice paisible des droits qui en découlent, le bonheur enfin de votre terre natale sous l'égide des lois qui doivent la gouverner; tels sont et tels seront toujours les objets des vœux que l'empereur formera pour vous; tels seront aussi, il se plait à le croire, les résultats et de la protection qu'il ne cessera d'exercer sur les deux principautés, et de l'administration provisoire qu'il vient d'y établir. Secouez ses efforts, Messieurs, par votre zèle; donnez l'exemple d'une et le concorde, comme les troupes de S. M. I. donneront celui de la plus rigoureuse discipline; et en recevant vous-mêmes, portez à tous vos compatriotes l'expression de la bienveillance avec laquelle votre loyale adresse a été accueillie par mon auguste souverain.

« Recevez en même tems, Messieurs, les assurances, etc. »
Signé, comte de Nesselrode.

« Des lettres particulières reçues par la même voie, et sur l'exactitude desquelles on peut compter, prouvent que ces premiers bulletins ne sont nullement exagérés. Elles annoncent que 20 pièces de canon, au lieu de 15, ont été trouvées dans les ouvrages que les Turcs avaient élevés pour s'opposer au passage du fleuve et qu'ils ont été forcés d'abandonner. Elles font également connaître les difficultés sans nombre qu'il a fallu surmonter pour commencer les travaux de la construction du pont sur lequel le reste de l'armée avait effectué son passage au moment du départ du courrier.

« Ce pont ne commence réellement qu'à environ 2,500 toises de la partie solide et praticable du rivage. Il a fallu de très-grands travaux pour y arriver par une digue qui offrit suffisamment de solidité.

« Deux régimens de cosaques avaient passé le Danube le 10 dans les barques, les hommes soutenant leurs chevaux qui ont traversé le fleuve à la nage.

« Le général comte Alexis Orloff, qui accompagnait l'empereur dans la visite des travaux, a été renversé, lui et son cheval, dans le fleuve par un haquet qui traversait la digue. Son cheval s'est noyé, et lui-même n'a dû la vie qu'à un officier cosaque qui a pu le saisir par la main qu'il tendait hors de l'eau, et le ramener sur le ponton. Cet officier-général en a été heureusement quitte pour quelques contusions.

« M. Henri de la Rochejaquelein, qui, en sa qualité de volontaire, avait été placé à l'avant-garde de l'armée russe, a assisté

au passage du Danube. Ce jeune officier s'est fait particulièrement remarquer dans une forte reconnaissance qui a eu lieu le lendemain devant la forteresse d'Isaktscha. Il a eu le bonheur d'enlever un drapeau turc et de l'apporter lui-même à l'empereur, qui lui a adressé les paroles les plus flatteuses.

GRÈCE.

La Morée a été divisée par le président et le Panhellénion en sept départements, chacun sous l'administration d'un préfet.

Premier département: Nauplia, Argos et Corinthe; préfet, M. Kalergi.

Deuxième département: Calavrita, Patras et Vostitza; préfet, Mavromati.

Troisième département: Elio et Pyrgos; préfet, M. Kalogero Popula.

Quatrième département: Arcadie, Phanari et Castri; préfet, M. Psyllas.

Cinquième département: Sparte supérieure, Calamata, Léontari et Imblakia; préfet, M. Génovelli (qui a fait sans autre formalité arrêter les évêques grecs porteurs de l'amnistie du sultan.)

Sixième département: Caritène et Tripolizza; préfet, M. A. Vlocho Poptelo.

Les gazettes grecques n'ont pas désigné la composition du 7^e département et le nom de son préfet.

BULLETIN COMMERCIAL.

Lyon, 29 juin.

Les dernières nouvelles de Londres annoncent que le ministère a positivement annoncé que le bill d'introduction des soieries étrangères serait maintenu pour un an sur le même pied que précédemment. Il paraît que les négociations entre Buénos-Ayres et le Brésil sont avancées, et d'un moment à l'autre on peut recevoir la nouvelle de la réouverture des communications, ce qui serait de la plus haute importance pour nos manufactures.

Nos ventes sont toujours assez actives; les titres fins sont toujours rares et recherchés, et les prix se raffermissent petit à petit; il y a environ 50 cent. à 1 fr. sur nos derniers cours.

Quoique les prix des cocons aient fini par fléchir en Italie, ils ne sont pas tombés au-dessous de 3 fr. 50 à 3 fr. 75 le kil., et les soies continuent d'être à des cours de beaucoup supérieurs aux nôtres.

En Piémont, les prix se sont élevés, quoique pas tout à fait dans la même proportion.

PRIX DES GRAINS.

MARCHÉ DU 28 JUIN.

Le double-boisseau.		Le double-boisseau.	
Froment beau.	6 f. 15 c.	Orge moindre.	4 20
Id. moyen.	6 05	Mais.	4 15
Id. moindre.	5 95	Blé noir.	3 20
Seigle beau.	4 00	Avoine.	2 80
Id. moindre.	3 90	Pom. de ter. rouge.	00
Orge belle.	4 30	Id. blanches.	00

ANNONCES.

ANNONCE BIBLIOGRAPHIQUE.

EN VENTE CHEZ LOUIS BABOËUF,
Libraire, rue St-Dominique, n° 2.

MUSÉE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, ou RECUEIL DES PRINCIPAUX TABLEAUX, STATUES ET BAS-RELIEFS des collections publiques et particulières de l'Europe, dessiné et gravé à l'eau forte, par RÈVEIL, avec des notices descriptives, critiques et historiques, par DUCHESNE aîné.

Prix de la livraison: 1 fr.

ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE, ou les sciences, les arts et les métiers, mis à la portée de toutes les classes.

Prix de la livraison: 1 fr.

LES SIX CODES en miniature, contenant tous les appendices, etc., broché, 6 fr. Paris, 1828.

HISTOIRE DU DAUPHINÉ, par M. le baron de Chapuis-Montlaville, sur papier satiné. Paris, 1828, 2 vol. in-8°. Prix: 15 fr.

HISTOIRE DE LA LÉGISLATION sur les LIEUX de débauches et les femmes publiques, par M. Sabatier, 1 vol. in-8°, 5 fr.

TENUE DES LIVRES enseignée en 21 leçons, par Jaclot, 1828, 1 vol. in-8°, 7 fr.

ANNONCES DIVERSES.

VENTE DE PAPIERS PEINTS,

Rue St-Côme, n° 2, à 175 au-dessous du cours.

Les syndics définitifs de la faillite de MM. Lorin et C^e, ci-devant marchands de papiers peints, à Lyon, rue St-Côme, préviennent le public qu'ils vendent au comptant, à 175 au-dessous du cours, les papiers peints dépendant de ladite faillite.

Les magasins sont ouverts tous les jours non fériés, depuis 7 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir.

Aujourd'hui trente juin 1828, à dix heures du matin, il sera procédé en l'étude de M^e Charvériat, notaire à Lyon, rue Clermont, n° 1, commis à cet effet par jugement, à la vente aux enchères d'un joli domaine situé à Tramoye, près Miribel (Ain), composé de bâtimens, prés, terres et bois, de la contenance de 256 bicherées environ.

S'adresser, pour connaître le cahier des charges, audit M^e Charvériat.

A VENDRE.



Jolie petite maison de campagne, avec deux bicherées bon terrain, abondantes eaux, le tout clos de murs, à vingt minutes du pont Charles X (dép. du Rhône).

On donnera toutes les facilités pour les payemens. S'adresser au bureau du journal.

De gré à gré, en totalité ou par parties séparées.

Une propriété située à Chaponost, près l'église, consistant en une belle maison de maître, composée au rez-de-chaussée de vaste cuisine, salle à manger et salon, au premier de quatre chaubres, et de grands greniers au-dessus; le tout garni d'un beau mobilier; cour, bâtimens d'exploitation avec caves et cuviers garnis de cuves, pressoirs et vases vinaires; le tout dans le meilleur état; dix-huit bicherées attenantes à la maison de maître, closes de murs, en jardin, pré-verger, terres et vignes, et en divers fonds séparés en terres, vignes, prés et bois. On vendra en un seul lot la maison de maître, celle d'exploitation et le clos y attenants, ainsi que les récoltes qui s'y trouvent; les pièces de fonds séparées du clos seront divisées par parties, au gré des acquéreurs. Cette vente sera faite dans la maison de maître, le dimanche 6 juillet 1828 et jours suivans, à l'issue de la messe paroissiale.

S'adresser avant le jour indiqué, à M. Thonnérioux, mandataire du propriétaire, à Lyon, grande rue Mercière, n° 32, et à M^e Pinturel, notaire à Ste-Foyles-Lyon, chargés de traiter s'il est fait des offres suffisantes. On accordera aux acquéreurs toutes les facilités désirables.

Un bureau pour comptoir à cinq places, en bois de poirier.

Un poêle en fonte avec 34 pieds de cornets, et deux quinquets à deux branches.

S'adresser à M. Bremond, droguiste-herboriste, place des Carmes, n° 5.



Berline pour la ville et le voyage, rue des Bouchers, n° 12.

Pour cause de départ.

Coupé léger en bon état, harnais neuf garni en jaune.

Chez M. Burdet, sellier, rue des Capucins.

Jolie calèche pour un ou deux chevaux, toute neuve.

S'adresser à Julien Achard, impasse St-Charles.

Chèvres du Thibet, race pure, mâle et femelle, s'adresser à M. Pierre Henry, rue Montauban; n° 14, montée des Grands-Capucins, près des ci-devant Carmes-Déchaussés.

AVIS

Le dépôt de capsules, pour fusils à piston, de la fabrique de MM. Tardy et Blanchet, de Paris, est chez MM. L. Jacquemet et C^e, rue Tupin, n° 16, au prix de fabrique.

TABLE D'HÔTE A 2 HEURES A L'HOTEL DE FRANCE,

Rivière et Comp., restaurateurs, rue du Gare, n° 5, à Lyon, servent des dîners à 2 fr., composés de potage, 4 plats au choix, 2 desserts, 1/2 bouteille de vin, et pain à discrétion.

Des déjeuners à 1 f. 20, composés de 2 plats au choix, 1 dessert, 1/2 bouteille de vin, et pain à discrétion.

Soupers à 75 c.: un plat, un dessert, un carafon de vin et pain à discrétion.

Il y a des salons particuliers et table d'hôte à 2 fr., et par abonnement à 10 fr. 50 c. pour les 6 dîners du lundi au samedi, et 45 fr. par mois.

Indépendamment des dîners à prix fixe, l'on mange à la carte.

Les chaleurs précoces de cette année font déjà sentir le besoin des boissons rafraîchissantes; aussi c'est pour nous un devoir de recommander au public le Ginger-Beer, ou Bière portative anglaise, qui obtint l'été dernier la plus grande vogue; nul doute que dans cette saison on ne lui accorde en-

core une plus grande confiance. Le Ginger-Beer étant réduit en poudre, peut être porté avec soi et en très-grande provision, soit dans les voyages, soit dans les parties de campagne. Un paquet versé dans une grande verrée d'eau fraîche produit aussitôt une liqueur pétillante et mousseuse qui fait le plus grand plaisir.

Le prix des boîtes est de 2 f. et 1 f. 50 cent. Il se vend toujours à l'ancienne pharmacie Carlihan, place des Terreaux, n° 15, à Lyon.

PHARMACIE DE J. B. LACOTTE,

Place Sainte-Colombe, n° 54, à Bordeaux.
AVIS AUX PROPRIÉTAIRES ET MARCHANDS DE VIN.
Sève de Médoc.

Cette utile préparation a la propriété de donner du ton et un bouquet très-agréable aux vins des moindres crus. La manière de l'employer, aussi simple que facile, accompagne chaque bouteille. Le dépôt est à Lyon, chez Vernet, pharmacien, place des Terreaux.

AVIS UTILE AUX DAMES.

Pâte Epilatoire.

La Pâte Epilatoire offerte au public enlève et détruit le duvet de la figure et des bras, sans aucune douleur ni altération à la peau.

La simple application de cette Pâte sur la partie que l'on veut épilier, suffit pour atteindre ce but.

Chaque paquet contient un imprimé indiquant la manière aussi simple que facile d'employer ce topique.

Le dépôt est à Lyon, place des Terreaux, chez M. Vernet, pharmacien.

On trouve chez le même dépositaire le Vermicelle analeptique, recommandé aux personnes maigres et d'un tempérament faible et délicat, aux convalescens, aux personnes riches qui voudraient avoir un potage substantiel; le Régénérateur du sang; le Sirop anti-phlogistique ou contre les inflammations de poitrine, les rhumes, les catarrhes, etc.

COURS DE LANGUES ÉTRANGÈRES.

LANGUE ANGLAISE.

Encouragé par le succès toujours croissant qu'a obtenu le cours qu'il a ouvert le 15 avril dernier, et désirant satisfaire aux demandes qui lui sont journellement faites, M. Jackson (traducteur interprète juré près la mairie de la ville de Lyon) s'est décidé à ouvrir tous les trois mois deux cours qui auront lieu trois fois par semaine.

Le mode d'enseignement qu'il a adopté dispense de toute autre étude que celle faite chez lui, et peut instruire un grand nombre d'élèves à la fois en facilitant les progrès de chacun individuellement.

Ses prix sont ainsi fixés:

Pour un mois, 12 fr.

Pour six mois, 60 fr.

Pour l'admission à tous les cours jusqu'à la parfaite connaissance de la langue, 150 fr.

La première leçon de chaque cours sera publique et gratuite.

M. Jackson prévient en outre les personnes qui parlent assez l'Anglais pour converser, qu'il continue toujours ses conférences dans lesquelles on s'exerce à la discussion, l'improvisation, et où l'on joue de tems à autres de petites comédies, etc.

Le prix pour ces soirées, qui ont lieu trois fois par semaine, est fixé à 60 fr.; elles commencent le 1^{er} septembre et elles continuent jusqu'au 31 mai de chaque année. L'ouverture des deux premiers cours aura lieu le 12 août, l'un des cours, de 7 à 8 heures du matin, l'autre de 3 à 4 heures de l'après-midi.

On peut s'inscrire chez lui, place des Terreaux, maison Thiasset, n° 1, au 3^e.

Le prix des cours et des conférences est payable d'avance.

SPECTACLES DU 30 JUIN.

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

M^{me} DE SÉVIGNÉ, comédie. — LES DEUX JALOUX, opéra. — LA LAITIÈRE POLONAISE, ballet.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

LE CODE ET L'AMOUR, vaudeville. — LA JOURNÉE D'UN FLAMMEUR, vaudeville. — GUILLAUME TELL, mélodrame.

BOURSE DU 27.

Cinq p. 0/0 consol. jous. du 22 mars 1828. 105f 90 80 70 60 70 65

70 75 80 105f 85 80 95 90.

Trois p. 0/0, jous. du 22 juin 1828. 71f 90 95 72f 10 15 10 15.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1827. Rentes de Naples.

Cert. Falconnet de 25 ducats, change variable, jous. de janvier 1828. 76f 10 15 20 15.

Id. français, de 59 ducats chan. fixe 423 45,59, jous. de janvier 1828.

Oblig. de Naples, emp. Rothschild, en liv. ster. 25f. 50.

Rente d'Espagne, 5 p. 0/0 cert. franç. Jous. de mai.

Empr. royal d'Espagne, 1823. Jous. de janv. 1828. 75 1/2.

Rente perpétuelle d'Esp. 5 p. 0/0. Jous. de janv. 1828. 50 1/2 51.

Met. d'Autriche 1000 fl. 125f de rente. Ad. Rothschild.

Emp. d'Haiti rembonrs. par 25.ème. Jous. de jan. 67 5f.

